

DELIBERATION
N° CFVU 2021-28-FCV-03

relative au régime des études et contrôle des connaissances du
Diplôme d'Université
MBA Juriste commande publique
Parcours Formation Continue
année universitaire 2021/2022

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-2 et L. 712-6-1,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil de la Faculté de Droit en date du 21 septembre 2021.

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances du **Diplôme d'Université MBA Juriste commande publique** sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er Objectifs de la formation

Le Diplôme a pour objectif d'amener à une pratique structurée de l'ensemble du droit de la commande publique et de maîtriser les procédures de passation et de la vie du contrat. L'approche est principalement juridique, mais des éléments relatifs aux modalités concrètes de négociation, à l'approche économique et aux acteurs s'imbriquent aux éléments juridiques dans une perspective opérationnelle.

ARTICLE 2. Conditions générales d'accès.

L'accès au DU « MBA Juriste commande publique » est ouvert aux :

- Professionnels titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent ;
- Professionnels ayant suivi une première année de Master, ou équivalent, avec 2 ans d'expérience dans le domaine ;
- Professionnels titulaires d'une licence, ou équivalent, avec 5 ans d'expérience dans le domaine ;
- Étudiants en cours de Master (M2 et M1), notamment dans les mentions droit Public et droit immobilier ;
- Personnes ayant remporté un concours A ou B de la fonction publique ;
- Autres personnes ayant bénéficié d'une procédure de validation des acquis, après accord de la commission pédagogique

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 3. Organisation de la formation

Le MBA Juriste commande publique est organisé en quinze modules regroupés au sein de sept Unités d'Enseignements (UE). Les enseignements et les modalités de contrôle des connaissances sont explicités en annexe du présent document.

L'effectif maximal de la promotion est fixé à 24 participants.

Titre III – MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 5. Organisation des examens

Le MBA Juriste commande publique comporte une seule session d'examen.

ARTICLE 6. Modalités d'organisation de la session unique d'examen

Le MBA Juriste commande publique est composé de sept UE elles-mêmes constituées de 15 modules distincts obligatoires et validés de la manière suivante :

A la fin de ses enseignements, chacune des six premières UE fait l'objet d'un contrôle continu prenant la forme d'un QCM organisé en ligne. La moyenne de ces QCM fournit une note de contrôle continu, noté sur 20, coefficient 1

En fin de formation, deux épreuves transverses sont organisées au sein de l'UE 7 :

- un écrit transverse de 4 heures, noté sur 20, coefficient 1 ;
- un grand oral transverse portant sur l'ensemble des enseignements dispensés, noté sur 20, coefficient 1. Le jury sera d'au moins deux personnes, au moins un universitaire et un praticien (administratif, juriste d'entreprise ou avocat, ou toute personne pratiquant ou ayant pratiqué l'achat public). La durée de l'oral est de 30 minutes après 30 minutes de préparation.

Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.

TITRE IV – VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 7. Condition de validation du diplôme

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit obtenir une note moyenne de 10/20 à l'ensemble du diplôme, soit 30/60.

ARTICLE 8. Redoublement

Le redoublement ne peut être autorisé qu'une fois à titre exceptionnel par les responsables de la formation après avis du comité pédagogique. Il donne lieu à un parcours de formation personnalisé avec capitalisation des notes obtenues supérieures ou égales à la moyenne.

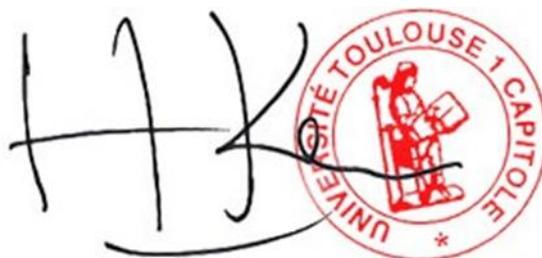
ARTICLE 9. Délivrance du diplôme

L'obtention du Diplôme d'Université donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

Toulouse, le 7 décembre 2021

Hugues KENFACK



*

Le président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

PJ : Annexe



Diplôme d'Université

MBA Juriste commande publique

Cycle de formation continue

REGIME DES ETUDES ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2021-2022

Unités	Enseignement	statut	CM	Modalités d'évaluation	Points
			Présentiel		
UE 1	Champ d'application : module 1 : notion de commande publique module 2 : Les contrats classiques module 3 : les contrats globaux	obligatoire - 21H	7	contrôle continu : QCM en ligne	
			7		
			7		
UE 2	module 4 : Devenir un acheteur public et développer ses compétences d'organisation de l'achat	obligatoire - 7H	7	contrôle continu : QCM en ligne	
UE 3	module 5 : Déontologie de la commande publique	obligatoire - 7H	7	contrôle continu : QCM en ligne	
UE 4	Les procédures de passation Module 6 : La préparation de la procédure module 7 : l'appel d'offres module 8 : Les autres procédures classiques module 9 : Les procédures spéciales	obligatoire - 28H	7	contrôle continu : QCM en ligne	20
			7		
			7		
			7		
UE 5	L'exécution des marchés publics module 10 : les contrats administratifs et leur régime module 11 : les évènement de la vie du contrat module 12 : la fin du contrat module 13 : les garanties post-contractuelles	obligatoire - 28H	7	contrôle continu : QCM en ligne	
			7		
			7		
			7		
UE 6	Le contentieux module 14 : Les contentieux de la passation module 15 : Les contentieux de l'exécution	obligatoire - 14H	7	contrôle continu : QCM en ligne	
			7		
UE 7	Evaluations transverses			Un écrit transverse de 4h grand oral	20
					20
TOTAL			105		60
TOTAL VOLUME HORAIRE DIPLOME HORS EXAMENS			105		
TOTAL VOLUME HORAIRE DIPLOME AVEC EXAMENS			112		